

LA CROIX-ROUGE ET LE VOLONTARIAT

par H. Beer

Lorsqu'on essaie d'expliquer, en termes très simples, ce qu'est la Croix-Rouge, on la définit souvent de trois façons: c'est un emblème, un symbole, protecteur ou descriptif d'un mouvement; c'est une organisation mondiale, comptant 230 millions de membres, presque tous volontaires, rassemblés au sein de 126 Sociétés nationales; mais c'est aussi un idéal, inspirant une action qui tend à en faire une réalité, fondé sur une foi solide en une solidarité humaine globale, active dans la lutte contre la souffrance.

Dans toutes ces définitions, il y a un élément absolument essentiel: ce sont les personnes, hommes, femmes et enfants, qui sont protégées par l'emblème, ou qui participent activement à l'action de l'organisation, ou qui croient en son idéal. Il est en conséquence naturel qu'au nombre des principes fondamentaux de la Croix-Rouge, nous trouvions une phrase déclarant que la Croix-Rouge est une organisation volontaire sans aucun but lucratif.

On pourrait croire que cette constatation va de soi, qu'il suffit de noter d'une part le principe et d'autre part le fait que la Croix-Rouge dépend de l'intérêt, de l'effectif et des activités de ses membres volontaires. Mais cela n'est pas si simple.

Le rôle du service volontaire dans le cadre des différentes activités de la Croix-Rouge est un sujet d'importance considérable pour elle, car ses 126 Sociétés nationales sont de types différents et évoluent au sein de systèmes socio-économiques fort divers. De plus, avec le développement accéléré de tous les genres de société humaine — développement souvent plus rapide dans les pays dits développés que dans les pays en voie de développement — nous nous trouvons aux prises avec une situation nouvelle, dans laquelle le genre de travail volontaire, existant il y a par exemple cinquante ans seulement, a changé d'une façon radicale.

Il est presque banal de faire remarquer la disparition de la société de l'ancien temps, au sein de laquelle une classe peu nombreuse de gens aisés, disposant de loisirs abondants, s'organisait de façon que ses membres et tout particulièrement les femmes, grâce à l'aide domestique dont elles bénéficiaient, pouvaient se consacrer à des bonnes œuvres, et venaient en aide à l'énorme masse des pauvres dans leur entourage immédiat, même pendant les périodes de guerre ou de catastrophe.

D'un point de vue purement Croix-Rouge, nous regrettons parfois que la société actuelle ne permette pas aux individus de donner à la Croix-Rouge autant de temps et d'argent qu'autrefois.

Mais ce regret peut facilement être contrebalancé par le fait que le niveau de vie s'est élevé dans de nombreux pays et que de plus larges catégories de personnes sont en mesure de porter leur regard au-delà de la lutte pour le pain quotidien et de prendre conscience de leur responsabilité de solidarité active à l'égard de ceux qui sont encore dans le besoin. Il y a également le fait que des heures de travail plus courtes, la rationalisation du travail ménager et d'autres circonstances de caractère technique créent des conditions permettant à un nombre de gens plus élevé de travailler à titre volontaire.

Avant de passer à des remarques plus précises, je voudrais attirer l'attention sur certains problèmes généraux.

Il nous faut définir tout d'abord ce que nous entendons par les termes de service volontaire et de volontaires. Dans un sens limité et en particulier lorsque l'on utilise le terme français «*bénévole*», il s'agit de gens qui offrent leurs services sans rémunération. Nous voudrions toutefois, comme l'a fait M. Pictet dans son remarquable commentaire sur les *Principes fondamentaux de la Croix-Rouge*, utiliser le mot dans un sens plus large de travail effectué sans pression venant de l'extérieur, volontairement, selon la libre volonté de chacun, la question de la rémunération étant secondaire.

Ici, une comparaison directe s'impose entre les premiers volontaires de la Croix-Rouge — ces femmes italiennes qui ont aidé Henry Dunant à Solferino et à Castiglione — et, par exemple, les étudiants birmanes qui consacrent les trois mois de leurs vacances à travailler au transport et à la distribution des vivres destinés aux réfugiés rapatriés à la frontière du Bangladesh, et ne reçoivent pour leur travail, durant ce séjour à des centaines de kilomètres de leur foyer, que le strict nécessaire.

M. Pictet souligne également que le caractère volontaire de la Croix-Rouge est une conséquence directe du principe d'humanité, en quelque sorte le moyen de mettre ce principe en pratique.

Un autre problème général: les volontaires sont-ils encore nécessaires de notre temps alors que, dans la plupart des systèmes sociaux, la responsabilité de la santé et du bien-être incombe à l'Etat ou au gouvernement local? Cette question doit être posée, car il y a eu dans de nombreux pays une période, par exemple au cours des années qui ont suivi immédiatement la dernière guerre mondiale, durant laquelle les professionnels et les personnes en faveur d'une extension du rôle de l'Etat avaient tendance à dire, tout en remerciant la Croix-Rouge pour son action passée, pour son travail de pionnier, qu'elle n'était plus nécessaire et qu'ils avaient repris les responsabilités afférant à ce domaine.

On n'a plus besoin des volontaires ! Les développements ultérieurs ont toutefois prouvé que tel n'est pas le cas. Même dans les pays où, en raison de l'idéologie ou des lois en vigueur, l'Etat est responsable de tous les services, on s'est clairement rendu compte que l'Etat n'est pas seulement composé de bureaux, de personnel et de cadres rémunérés, mais que, dans un sens plus large, si l'on veut qu'il puisse fonctionner comme il se doit, il a besoin du concours volontaire que lui apportent les citoyens, en plus des tâches quotidiennes et rémunérées qui leur incombent.

Nous avons été témoins d'une évolution qui rend le besoin de volontaires encore plus grand que par le passé. C'est le cas, par exemple, dans le domaine de la santé, où est apparue la nécessité de mesures préventives, mesures qui doivent se fonder sur une large participation dûment motivée, non seulement du personnel technique permanent, mais aussi de la population elle-même. Cette motivation ne peut pas être ordonnée d'en haut, elle doit venir du dedans de l'être, elle doit être encouragée par des organisations qui croient en ce qu'elles font et dont les membres doivent nécessairement être des volontaires. Nous avons vu cela lorsqu'il nous a fallu faire face à la nécessité d'organiser des campagnes de vaccination ou d'éducation sanitaire, d'hygiène scolaire, de lutte contre les causes de maladies, comme la tuberculose, le paludisme et de nombreux autres maux, de lutte également contre l'alcoolisme ou la toxicomanie. On pourrait donner beaucoup d'autres exemples encore.

Au cours de ces dernières années, nous avons vu comment cette idée générale s'est incarnée dans le travail pour les soins de santé primaires. Nous l'avons vu également dans l'éveil, au sein des populations, de l'intérêt pour l'environnement, ainsi que dans bien d'autres domaines. Mais nous avons aussi pu constater que cette tendance exige un nouvel accent sur l'animation et la formation, ainsi qu'une attitude permettant d'éviter le manque de compréhension constaté jusqu'ici entre les professionnels et les volontaires — et là, nous avons encore bien des progrès à faire !

Nous avons vu de même, dans des pays hautement développés, disposant d'excellents systèmes de soins médicaux, comment les changements survenus au sein de la population ont créé une pauvreté nouvelle, la pauvreté de la solitude, de l'isolement et de la frustration, parce que les anciens contacts avec la terre, avec le village, avec la famille, ont été coupés par la migration vers les grandes villes et par la disparition des relations normales établies entre l'homme et sa communauté, relations qui, sous une forme ou une autre, ont existé pendant des milliers d'années. Dans ce domaine aussi, des services volontaires plus étendus et plus efficaces répondraient à un besoin évident.

Comme nous avons aussi pu le constater, l'un des aspects de l'activité de la Croix-Rouge — considéré autrefois à tort comme l'apanage exclusif d'experts juridiques ou militaires, travaillant dans le cadre de gouvernements, d'institutions académiques, etc. — à savoir la diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge, a pris de nos jours un nouveau départ. Nous avons besoin à cet égard non seulement des connaissances spécialisées d'experts sous la direction du Comité international de la Croix-Rouge, mais il nous faut encore une façon d'aborder ces problèmes plus proche de la population même et qui soit, aujourd'hui plus que jamais, fondée sur le concours de volontaires — en ce qui concerne l'animation comme la motivation — avec une formation et une organisation adéquates, comme pour toutes les autres tâches qui incombent à notre mouvement.

Bien souvent, en étudiant les méthodes qui permettraient d'augmenter l'efficacité du travail, nos regards se portent sur notre organisation interne: comment faut-il la concevoir pour lui assurer la souplesse nécessaire, l'accent étant mis d'une part sur le professionnalisme et d'autre part sur le caractère de service, qui sont deux éléments indispensables à la formation et à l'orientation des volontaires. Comme le souligne M. Pictet, deux dangers nous menacent: d'un côté la bureaucratie, de l'autre l'amateurisme.

Le premier de ces dangers, c'est que nous avons, comme toutes les administrations, une tendance au perfectionnisme qui nous pousse à créer une bureaucratie de plus en plus lourde. La loyauté au sein d'un bureau ou d'un groupe spécifique de professionnels, ainsi que le manque d'intérêt véritable de ces derniers pour une collaboration avec des volontaires (en partie parce qu'ils en ont peur) sont des faits dont il nous faut tenir compte. On a également constaté, au sein de la Croix-Rouge, la tendance des bureaucraties à prendre un caractère permanent, à grandir, ainsi qu'à créer un langage et une technique de travail qui deviennent incompréhensibles pour les gens ordinaires. Les dommages,

par bonheur, sont limités, en partie grâce à la surveillance assurée par les cadres volontaires, en partie par le simple fait que le manque de ressources financières empêche l'administration centrale de devenir trop puissante. Mais le danger est néanmoins bien là.

Quant au danger d'amateurisme, il a été fortement souligné dans le Rapport Tansley, selon lequel de nombreuses Sociétés ont encore une façon démodée d'aborder les problèmes. Ce rapport citait notamment l'isolement dans lequel les volontaires de la Croix-Rouge déploient leurs efforts, l'absence de planification, le manque de coopération avec les institutions gouvernementales responsables, la méconnaissance de la nécessité d'une formation en vue de tâches précises et enfin le manque de discipline dans l'exécution des tâches, tous facteurs qui rendent impossibles des efforts planifiés, systématiques et efficaces. On a certes raison de dire qu'il faut créer, comme cela a été fait dans de nombreux pays, un nouveau type de volontaires, ayant le sens de leurs responsabilités, le sens de la discipline et conscients de la nécessité de coopérer avec d'autres organisations, avec les autorités et avec la population, au lieu de s'efforcer d'accomplir le travail de la Croix-Rouge dans un splendide isolement.

Le Rapport Tansley met également en lumière ce qui doit être amélioré. La plupart des volontaires de la Croix-Rouge viennent des villes, et l'on dispose de trop peu d'entre eux là où ils sont le plus nécessaires, c'est-à-dire dans les régions rurales. Nombreux sont, parmi eux, ceux qui n'ont pas été préparés à travailler dans le cadre de leurs propres communautés. Il existe encore des différences de classe entre les volontaires de la Croix-Rouge et la grande masse de la population. Mais tout cela peut être amélioré. Le Rapport Tansley espère que la Croix-Rouge pourra devenir professionnelle, sans mettre en danger sa force traditionnelle — l'action de ses volontaires — et cela notamment dans les pays en voie de développement.

L'intégration du travail de la Croix-Rouge aux services communautaires exige que nous examinions ces problèmes de très près.

Cependant, tout ce que dit le Rapport Tansley n'est pas négatif. Pour rendre justice à son rapport, il faut faire remarquer que sa tendance générale est de mettre en lumière le rôle fondamental des volontaires au sein de la Croix-Rouge et de donner de nombreux exemples positifs de la façon dont ce rôle s'est révélé extrêmement utile à la fois à la Croix-Rouge et à l'humanité. La critique est ici positive et indique ce qui pourrait être amélioré.

La responsabilité incombant à la direction de la Croix-Rouge est de donner à ce travail une signification et un attrait si grands qu'il attirera,

par lui-même, les personnes les plus capables de l'accomplir. Lorsque je parle d'attrait, je ne pense nullement à quelque chose du genre « dame patronnesse distribuant aux pauvres des paquets de Noël ». Bien au contraire: un travail peut avoir de l'attrait même s'il est difficile ou pénible et cet attrait réside dans le sentiment que ce que l'on fait constitue véritablement une aide pour la communauté et pour les gens pris individuellement dans des domaines où l'on est capable de rendre d'importants services.

Un des grands problèmes qui se posent à nous est, en conséquence, de s'assurer, après investigation des besoins de la communauté sur le plan pratique comme sur le plan idéologique — la communauté pouvant être le foyer, le village ou le monde entier — qu'il existe une possibilité de rendre service dans des conditions précises et après une formation précise, ce qui, en soi, crée la volonté de poursuivre l'action.

C'est ici que la direction de la Croix-Rouge, qui comprend des professionnels et des volontaires, doit remplir une tâche importante, car nous avons vu trop souvent des cas où l'intérêt des volontaires, très vif au début, a progressivement disparu par la suite, en raison de l'absence d'une direction ou d'une motivation susceptible de la maintenir et de l'alimenter.

Ce qu'il nous faut également combattre au sein de la Croix-Rouge c'est le sentiment, chez certains volontaires, que leur travail a, sur le plan de l'éthique, une valeur plus grande que celui des professionnels ou du personnel rétribué à quelque titre que ce soit. C'est là, certes, un grand danger, car cela crée une attitude négative et peut même parfois porter une grave atteinte au travail de ceux qui se sentent considérés comme des citoyens de seconde classe, simplement parce qu'ils sont obligés de recevoir une rétribution. Eux aussi sont, dans un certain sens, des volontaires, lorsqu'ils consacrent leur enthousiasme, leurs forces et leur temps, au-delà même de leur strict devoir, au travail pour lequel ils sont rétribués. Il est en conséquence absolument nécessaire de mettre l'accent sur l'égalité de tous ceux qui travaillent dans un but humanitaire et sur la valeur identique qui est la leur sur le plan humain.

Nous nous sommes bornés à parler des volontaires en général, mais il ne nous faut pas oublier un secteur de la population, la jeunesse. Les méthodes selon lesquelles les Jeunes de la Croix-Rouge sont intégrés à l'organisation sont, à cet égard, d'importance secondaire. Ce qu'il ne nous faut pas perdre de vue, c'est que, dans la plus grande partie du monde, la moitié de la population a moins de vingt et un ans. Si nous sommes incapables d'inspirer la jeunesse, si nous sommes incapables d'attirer de jeunes volontaires en nombre suffisant, notre mouvement, au

lieu d'avancer, reculera. Il y a heureusement de nombreux signes indiquant que cette tâche peut être accomplie : nous avons les moyens pratiques de la faire et nous estimons que la Croix-Rouge de la Jeunesse peut être notre plus grand atout pour l'avenir.

En conclusion, nous pensons que, grâce à la réduction régulière des heures de travail et à l'augmentation correspondante du temps des loisirs, facteurs auxquels s'ajoute une plus longue espérance de vie, et en conséquence un nombre plus grand de personnes âgées mais actives, la réserve potentielle de volontaires s'est considérablement accrue et cette constatation ne se limite pas, à long terme, aux pays en voie de développement. Mais ce qu'il faut, c'est donner aux volontaires une meilleure formation, une motivation claire, ainsi que le sentiment d'être intégrés dans leurs propres communautés, tout en appartenant à la Croix-Rouge internationale. Il nous faut élargir la base du recrutement et nous efforcer de donner la priorité aux régions et aux pays qui ont le plus besoin de volontaires. Nous devons veiller également à faire disparaître toutes les frontières sociales et à donner la même motivation au personnel professionnel indispensable. Faisons une réalité du slogan optimiste selon lequel la Croix-Rouge fait un travail professionnel à l'aide de volontaires. Cette action sur le terrain est une face de la réalité, la seconde étant de caractère idéologique. Jamais nous ne pourrons faire accepter dans le monde la Croix-Rouge ou les principes humanitaires en général, si nous n'arrivons pas à prouver, par l'intermédiaire de nos volontaires, que ce domaine n'est pas l'apanage exclusif des professionnels et des gouvernements, mais que la meilleure défense de l'homme contre le mal, c'est le volontaire de la Croix-Rouge, qui croit en elle, peut prendre la parole en son nom avec toute l'inspiration voulue et fait, en même temps, du travail pratique. C'est là un des grands espoirs qui nous permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Henrik BEER

Secrétaire général

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge